

BPJEPS - AS

Animation Sociale



o Le métier

L'animateur social travaille plus spécifiquement dans le secteur social, éducatif et/ou sanitaire. Son profil correspond essentiellement à celui de médiateur social ou d'animateur auprès d'un large public souvent fragilisé. Il exerce ses activités dans les associations de médiation, de prévention sociale, ou dans les structures d'hébergement sanitaire et social (ex : maison de retraite).

o Lieux d'exercice

Il réalise son action professionnelle dans des structures telles que les centres sociaux, les maisons de retraite, les centres hospitaliers, les associations de prévention, les structures d'accueil liées aux handicaps, etc...

o Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 17 ans au moins
- Etre titulaire d'une des attestations de formation relatives au secourisme suivantes :
 - * Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
 - * Premiers secours en équipe de niveau 1 ou 2 en cours de validité
 - * Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 1 ou 2 en cours de validité
 - * Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité
- Justifier d'une expérience d'animation minimale de 200 heures (ou d'une dispense par équivalence)



o Contenu et déroulement

- Formation traditionnelle : 625 h en centre de formation et 550 h de mise en situation dans le cadre de l'alternance.
- Durée de la formation : 12 mois

INFORMATIONS PRATIQUES

o Exigences préalables à l'entrée en formation (VEP)

Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (ou d'une dispense par équivalence).

o Epreuves de sélection

- Une épreuve écrite
- Un entretien de motivation



o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale avant la date limite indiquée.



o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé pour les formations par la voie traditionnelle à : formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

ou pour les formations par la voie de l'apprentissage : apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr



o Contacts

Renseignements administratifs formation traditionnelle : formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Renseignements administratifs formation apprentissage : apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Renseignements pédagogiques : brice.mankou@creps-wattignies.sports.gouv.fr

